Rue des Croisiers, 24
B-4000 LIEGE

ethias

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE ET PERILS CONNEXES - CONDITIONS PARTICULIERES

POLICE N° : 38.139.725 GESTIONNAIRE : 1153-P02388
AVENANT N° : 002
POLICE COLLECTIVE N° :

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales (Ref : **1153-106-02/02**) et les abrogent dans la mesure où elles leur seraient contraires. L'ensemble de ces conditions forme un tout et constitue la base du contrat.

PRENEUR D'ASSURANCE : ASSOCIATION DE COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE JARDINS K20978
Rue des Jardins, 3
6600 BASTOGNE

CORRESPONDANCE : ROSSIGNOL SPRL
Haloup, 4
6880 BERTRIX

OBJET DE L'AVENANT : Modification de couverture

INFORMATIONS GENERALES
DATE D'EFFET DE L'AVENANT : 01/01/2020

INFORMATIONS GENERALES
DATE D'EFFET DE LA POLICE : 01/01/2016
DUREE DE LA POLICE : 1 an(s) à partir du 01/01/2016
ECHEANCE ANNUELLE : 01/01
RECONDUCTION TACITE : 1 an(s)
MODE DE PAIEMENT : Annuel
INDICE DE SOUSCRIPTION : ABEX 819
DEVISE DU CONTRAT : EUR - euro

MIXTE
Papier issu de sources responsables
Papier van verantwoorde herkomst
FSC® C013949

ETHIAS SA/NV rue des Croisiers 24 4000 Liège/Luik www.ethias.be info@ethias.be
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 196/Verzekeringsonderneming toegelaten onder het nr 196
RPM/RPR Liège/Luik TVA/BTW BE 0404.484.654 IBAN : BE 72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB

ECO-004

Rue de Croisiers, 24
4000 Liège

Police N° : 38.139.725
Avenant : 002

RISQUE 001 : Rue des Jardins, 36
6600 BASTOGNE

Entité 001 - usage : Habitation simple

001/001 Bâtiment
Qualité : COPROPRIETAIRE

Capital	Indexation	Taux °/°°	Prime
7.866.522,99	ABEX	0,56000	4.405,25

Divisions couvertes :
- Incendie
- Tempête, grêle, pression de la neige ou de la glace
- Catastrophes naturelles
- Dégâts des eaux
- Bris de vitres
- Actes de vandalisme ou de malveillance
- Responsabilité civile immeuble
- Protection juridique

Pour la garantie Dégâts des eaux la franchise est fixée à 789,27 EUR à l'indice IPC 254,37.

001/002 Bâtiment
Qualité : COPROPRIETAIRE

Capital	Indexation	Taux °/°°	Prime
491.024,70	ABEX	0,24000	117,85

Divisions couvertes :
- Incendie
- Catastrophes naturelles
- Responsabilité civile immeuble
- Protection juridique

Concerne les abords qui comprennent un parking en surface et les aménagements autour de celui-ci.

ETHIAS SA/NV rue des Croisiers 24 4000 Liège/Luik www.ethias.be info@ethias.be
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 196/Verzekeringsonderneming toegelaten onder het nr 196
RPM/RPR Liège/Luik TVA/BTW BE 0404.484.654 IBAN : BE 72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB
MIXTE
Papier issu de sources responsables
Papier van verantwoorde herkomst
FSC® C013949
ECO-004

Rue de Croisiers, 24
4000 Liège

Police N° : 38.139.725
Avenant : 002

001/003 Bâtiment
Qualité : COPROPRIETAIRE

Capital	Indexation	Taux °/°°	Prime
61.691,15	ABEX	0,56000	34,55

Divisions couvertes :
- Incendie
- Tempête, grêle, pression de la neige ou de la glace
- Catastrophes naturelles
- Dégâts des eaux
- Bris de vitres
- Actes de vandalisme ou de malveillance
- Responsabilité civile immeuble
- Protection juridique

Pour la garantie Dégâts des eaux la franchise est fixée à 789,27 EUR à l'indice IPC 254,37.

Ce capital se rapporte aux aménagements immobiliers apportés à l'appartement 16 B1 de M. Namur.

PRIME(S) ANNUELLE(S) ULTERIEURE(S) sous réserve d'adaptation à l'index en vigueur à l'échéance

	CAPITAL TOTAL	PRIME NETTE
A partir du 01/01/2020 ABEX 819	8.419.238,84	4.557,65

A majorer des charges légales

DECLARATION(S)

TEMPETE ET GRELE

Les lanterneaux dont l'épaisseur est inférieure à 25mm sont exclus de cette garantie.

ABROGATION DE LA REGLE PROPORTIONNELLE
Le capital assuré "bâtiment", fixé par un expert ou un délégué de Ethias est considéré comme étant la valeur à neuf au moment de la souscription du contrat.
Etant donné que ce dernier est indexé, Ethias renonce à l'application de la règle proportionnelle pour autant que le preneur d'assurance ait fait assurer auprès d'Ethias toute augmentation de la valeur du bâtiment suite aux travaux de transformation, d'améliorations ou toute autre modification

ETHIAS SA/NV rue des Croisiers 24 4000 Liège/Luik www.ethias.be info@ethias.be
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 196/Verzekeringsonderneming toegelaten onder het nr 196
RPM/RPR Liège/Luik TVA/BTW BE 0404.484.654 IBAN : BE 72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB

MIXTE
Papier issu de sources responsables
Papier van verantwoorde herkomst
FSC® C013949
ECO-004

Rue de Croisiers, 24
4000 Liège

de celui-ci.

Copropriété
Le bâtiment garanti par la police constitue un immeuble à appartements multiples sous le régime de la copropriété. Il est entendu que la présente assurance est destinée à garantir dans les limites de la police, les copropriétaires de chacun des appartements pris aussi bien séparément que dans l'ensemble. - La déchéance éventuelle à la suite d'un sinistre du à la malveillance d'un copropriétaire ne sera appliquée qu'à ce copropriétaire à l'exclusion des autres assurés de la police, étant entendu qu'Ethias conservera son droit de recours contre l'auteur responsable dudit sinistre. - Sont également compris dans l'assurance de l'immeuble les approvisionnements de combustibles servant à l'alimentation du chauffage central collectif. Chacun des appartements faisant partie de l'immeuble garanti comprend ou peut comprendre des caves, réduits ou dépendances et/ou garages. - Une copie du contrat sera délivrée éventuellement à chaque copropriétaire du bâtiment assuré.

- Les copropriétaires sont considérés comme tiers entre eux et la garantie contre le recours des tiers leur est acquise tant individuellement que collectivement. La prime annuelle est quérable au domicile du preneur d'assurance, lequel se chargera de la répartir entre les divers copropriétaires et de réclamer à ces derniers leur quote-part dans cette prime. Les assurés ne pourront être déchus de leurs droits à l'indemnité, en cas de sinistre, pour cause de non-paiement de la prime, que si une mise en demeure, faite par lettre recommandée, est restée infructueuse pendant un délai de 15 jours.
- Sont exclus les dommages qui pourraient être occasionnés à tous véhicules automobiles se trouvant ou pouvant se trouver à l'intérieur du bâtiment assuré.
- Ethias renonce aux recours qu'elle pourrait être en droit d'exercer en cas de sinistre, soit contre le concierge de l'immeuble assuré, soit contre d'autres personnes au service des copropriétaires, le cas de malveillance excepté et à moins que les intéressés n'aient fait garantir leur responsabilité.

Détériorations immobilières
La garantie " Vandalisme - Malveillance " est étendue aux détériorations immobilières résultant d'un vol ou d'une tentative de vol.
L'indemnisation pour les détériorations immobilières est limitée à 6.197,34 EUR (Abex 375) par sinistre.

Il est convenu entre les parties que la garantie contre le vandalisme et les dégradations immobilières ne couvre pas les abords du bâtiments.

Précisions concernant les dommages en dégât des eaux :

Il est précisé que les dégâts provoqués par le tuyau de récupération des eaux de toiture situé sous la cour (aménagée en parking) ne seront

ETHIAS SA/NV rue des Croisiers 24 4000 Liège/Luik www.ethias.be info@ethias.be
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 196/Verzekeringsonderneming toegelaten onder het nr 196
RPM/RPR Liège/Luik TVA/BTW BE 0404.484.654 IBAN : BE 72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB

MIXTE
Papier issu de sources responsables
Papier van verantwoorde herkomst
FSC® C013949
ECO-004

Rue de Croisiers, 24
4000 Liège

Police N° : 38.139.725
Avenant : 002

---

désormais plus couvert par le présent contrat.

Avenant 001 : ajout de la clause d'exclusion pour le sinistre "dégât d'eau"

Avenant 002 : application des mesures d'assainissement 2020 (franchise majorée en dégât des eaux)

Fait en double exemplaire à Liège , le 21 août 2019

Pour Ethias,

Le Président du Comité de direction

le preneur d'assurance,

Le syndic,

ETHIAS SA/NV rue des Croisiers 24 4000 Liège/Luik www.ethias.be info@ethias.be
Entreprise d'assurances agréée sous le n° 196/Verzekeringsonderneming toegelaten onder het nr 196
RPM/RPR Liège/Luik TVA/BTW BE 0404.484.654 IBAN : BE 72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB

MIXTE
Papier issu de sources responsables
Papier van verantwoorde herkomst
FSC® C013949
ECO-004